

DÉTECTION THC URINE

Par Profil supprimé Postée le 11/05/2018 13:30

bonjour, tout d'abord, je voulais savoir si je risquais quelque chose lors de mon passage en commission médicale suite à la suspension de mon permis à cause d'un usage de cocaïne.

je m'explique, je suis une personne qui ne fume pratiquement jamais, sauf que à la soirée de mon anniversaire le 21 avril on l'a proposé au moins 4 purs que j'ai pris, et on m'a donné environ 5 pur que j'ai fumé tout au long de la semaine suivant ce jour là.

mon dernier pur remonte au 3 mai, et depuis plus rien.

est ce que je devrai faire un test urinaire sachant que lors de mon contrôle il n'y avait pas de thc dans ma salive et dans ma prise de sang non plus ?

et est ce que je risque d'être positif sachant que je ne fume jamais hors mis les cas précédents ?

et que faire pour limiter le risque d'être positif? merci

Mise en ligne le 12/05/2018

Bonjour,

Le THC reste présent dans les urines 3 à 5 jours pour un usage occasionnel. Il n'existe aucun moyen pour faire baisser un taux plus rapidement.

Par ailleurs, en matière de dépistage, on ne trouve que ce que l'on cherche. Ainsi, si le juge demande une recherche de cocaïne dans vos urines, il ne peut pas trouver de THC.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 0 800 20 13 13 (appel anonyme et gratuit tous les jours de 8 h à 2 h) ou par chat de 14h à minuit.

Cordialement,

En savoir plus :

- Tableau des durées de positivité